



Industrie Forestière de Ouessou  
B.P. 135  
Ouessou, République du Congo  
**CG-OUESS-08 R 001**

**RÉPUBLIQUE DU CONGO**

-----  
**Unité \* Travail \* Progrès**

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE ET DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **UFA NGOMBÉ**

### **Plan de gestion de l'Unité Forestière de Production 3 (UFP 3)**



**SOMMAIRE**

**Période 2016-2021**

**Décembre 2015**

## SIGLES ET ACRONYMES EMPLOYÉS

<b>AAC</b>	Assiette Annuelle de Coupe
<b>DDEF</b>	Direction Départementale de l'Economie Forestière
<b>DGRST</b>	Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique
<b>DMA</b>	Diamètre Minimum d'Aménagement
<b>DME</b>	Diamètre Minimum d'Exploitation
<b>DHP</b>	Diamètre à Hauteur de Poitrine : Diamètre à 1,30 m ou D. au-dessus des contreforts
<b>DFR</b>	Diamètre minimum de FRuctification
<b>EFIR</b>	Exploitation Forestière à Impact Réduit (parfois on utilise le terme EFI : Exploitation à Faible Impact)
<b>FAO</b>	Food and Agriculture Organization (of the United Nations)
<b>FDL</b>	Fonds de Développement Local
<b>FRM</b>	Forêt Ressources Management – Bureau d'études, spécialisé en aménagement forestier, Montpellier, France
<b>FSC</b>	Forest Stewardship Council, Label de Certification de Gestion durable de la forêt
<b>HSE</b>	Hygiène Sécurité et Environnement (référence au Coordonnateur HSE de l'entreprise)
<b>IFO</b>	Industrie Forestière de Ouesso
<b>MEFDD</b>	Ministère de l'Économie Forestière et du Développement Durable
<b>PAE</b>	Plan Annuel d'Exploitation
<b>PFNL</b>	Produits Forestiers Non Ligneux : correspond au terme « <i>Produits Forestiers Accessoires</i> » dans la législation Congolaise.
<b>PNOK</b>	Parc National Odzala - Kokoua
<b>PROGEPP</b>	Projet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc National de Odzala-Kokoua
<b>RN2</b>	Route Nationale 2
<b>SDC</b>	Série de Développement Communautaire
<b>SIG</b>	Système d'Informations Géographiques
<b>SIDA</b>	Syndromes d'Immuno-Déficiences Acquises
<b>SMART</b>	Spatial Monitoring and Reporting Tools
<b>TER</b>	Taux Estimé au Retour
<b>UFA</b>	Unité Forestière d'Aménagement
<b>UFP</b>	Unité Forestière de Production
<b>USLAB</b>	Unité de Surveillance et de Lutte Anti - Braconnage
<b>VIH</b>	Virus de l'Immunodéficiences Humaines
<b>VMA</b>	Volume Maximum Annuel
<b>WCS</b>	Wildlife Conservation Society (ONG de conservation de la nature)

**Carte 1: Carte de base de l'UFP 3**



## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	7
CHAPITRE I PRÉSENTATION GÉNÉRALE .....	8
1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE .....	9
1.1 REFERENCES JURIDIQUES .....	9
1.2 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET LIMITES DE L'UFP 3.....	9
1.2.1 Situation géographique et administrative.....	9
1.2.2 Limites de l'UFP 3.....	9
2 PRÉSENTATION DU MILIEU NATUREL ET HUMAIN DE L'UFP 3.....	10
2.1 STRATIFICATION DE LA VEGETATION DANS L'UFP 3 .....	10
2.2 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE L'UFP 3 .....	10
2.2.1 Implantations humaines riveraines de l'UFP3 .....	10
CHAPITRE II DÉCISIONS ET MESURES DE GESTION.....	13
3 DÉCISIONS DE GESTION DE LA SÉRIE DE PRODUCTION DE L'UFP 3.....	14
3.1 DEFINITIONS ET OBJECTIFS DE LA SERIE DE PRODUCTION.....	14
3.1.1 Définition .....	14
3.1.2 Objectifs .....	14
3.2 GESTION DE LA SERIE DE PRODUCTION DE BOIS D'ŒUVRE DANS L'UFP 3 .....	14
3.2.1 Groupes d'essences aménagées et DMA .....	14
3.2.2 Possibilité annuelle de l'UFP 3 .....	14
3.2.3 Exploitation passée dans l'UFP 2 et description de l'UFP 3.....	17
3.2.4 Ordre de passage en coupe de l'UFP 3 et programmation de l'exploitation .....	19
4 MESURES DE GESTION DE LA SERIE DE PRODUCTION DE L'UFP 3.....	21
4.1 REGLES DE GESTION DE L'EXPLOITATION FORESTIERE .....	21
4.1.1 Ouverture des limites .....	21
4.1.2 Règles de l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) .....	21
4.1.3 Règles de gestion pour la protection de l'UFP 3 contre des activités illégales (braconnage, implantation des campements et villages anarchiques).....	24
4.1.4 Règles de gestion pour atteindre les objectifs sociaux et environnementaux de l'UFP 3.....	25
4.2 ACTIVITES DE RECHERCHE ET TRAITEMENTS SYLVICOLES .....	25
4.2.1 Etudes et recherches appliquées.....	25
4.2.2 Installation d'un réseau de placettes permanentes et étude de régénération.....	25
4.2.3 Actions sylvicoles.....	26
5 MESURES DE GESTION DE LA FAUNE .....	27
5.1 ORIENTATIONS PRISES EN MATIERE DE REGLEMENTATION DE LA CHASSE .....	27
5.2 ZONAGE DE CHASSE .....	28
5.3 SURVEILLANCE DE LA CHASSE, LUTTE ANTI BRACONNAGE (LAB) ET CONTROLE DES TRANSPORTS ILLEGAUX .....	32
5.3.1 PROGEPP et les éco-gardes du PNOK .....	32
5.3.2 Contrôle.....	33
5.4 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME DE GESTION DE LA FAUNE .....	35
5.4.1 Suivi de la population et de la pression de la chasse .....	35

5.4.2	<i>Sensibilisation</i> .....	35
5.4.3	<i>Approvisionnement en protéines autres que celles de la viande de chasse</i> .....	35
5.4.4	<i>Cadre de concertation pour la gestion de la faune</i> .....	35
5.5	SUIVI-EVALUATION DE LA COMPOSANTE GESTION-CONSERVATION DE LA FAUNE DU PLAN D'AMENAGEMENT .	35
<b>6</b>	<b>ORIENTATIONS INDUSTRIELLES</b> .....	<b>36</b>
6.1	CONDITIONS NECESSAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL .....	36
6.2	INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS REALISES .....	36
6.3	ORIENTATIONS SUR LE COURT ET LE MOYEN TERME : AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE RECUPERATION, DEUXIEME ET TROISIEME TRANSFORMATION PLUS POUSSEE DU BOIS .....	37
<b>7</b>	<b>MESURES DE GESTION DU VOLET SOCIO-ÉCONOMIQUE</b> .....	<b>38</b>
7.1	CADRE ORGANISATIONNEL ET RELATIONNEL, CADRE DE CONCERTATION .....	38
7.2	RESPONSABILITES ET TACHES DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT .....	39
7.2.1	<i>Comité technique de suivi de l'aménagement</i> .....	39
7.2.2	<i>Dispositif de concertation avec les ayants droit de IFO (travailleurs et leur famille) et avec les autres parties prenantes du site de Ngombé</i> .....	39
7.2.3	<i>Dispositif de concertation avec les populations riveraines dans l'UFA Ngombé</i> .....	39
7.3	MESURES SOCIALES PROPRES A LA BASE VIE DE NGOMBE .....	40
7.4	MESURES LIEES A LA COEXISTENCE DES DIFFERENTES FONCTIONS ET USAGES DE L'ESPACE ET DES RESSOURCES NATURELLES DE L'UFA NGOMBE.....	48
7.5	CONTRIBUTION DE IFO AU DEVELOPPEMENT LOCAL.....	53
	<b>CHAPITRE III MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DU PLAN DE GESTION</b> .....	<b>54</b>
<b>8</b>	<b>MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION</b> .....	<b>55</b>
8.1	ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT .....	55
8.2	RESPONSABILITES ET TACHES DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT .....	57
8.3	CONTROLE DE L'APPLICATION DES MESURES.....	57
8.4	AUDITS .....	58
8.4.1	<i>Audits</i> .....	58
8.4.2	<i>Suivi et évaluation par le Comité technique de suivi de l'aménagement</i> .....	58
8.5	REVISION DU PLAN DE GESTION.....	58
<b>9</b>	<b>CHRONOGRAMME ET BILAN DES ACTIVITÉS</b> .....	<b>59</b>
9.1	CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS .....	59
9.2	BILAN FINANCIER DES ACTIVITÉS .....	60
9.3	PREVISIONS DE CREATION DE NOUVEAUX EMPLOIS PENDANT L'EXPLOITATION DE L'UFP 3.....	61
	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>62</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>63</b>
	<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>63</b>
	<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>63</b>
	<b>LISTE DES CARTES</b> .....	<b>63</b>
	<b>ANNEXES</b> .....	<b>63</b>

## INTRODUCTION

Le présent Plan de Gestion de l'UFP (Unité Forestière de Production) 3 est le troisième document de mise en œuvre du Plan d'Aménagement de l'UFA Ngombé qui a été validé par les parties prenantes et le Ministère de l'Economie Forestière le 27 Novembre 2007 à Ouesso et approuvé par le Décret n° 2009-210 du 21 juillet 2009 portant approbation du plan d'aménagement de l'unité forestière d'aménagement Ngombé, située dans la zone II Sangha du secteur forestier nord.

La série de production de l'UFA Ngombé est divisée en 6 UFP. Ce Plan de Gestion prévoit la planification de la troisième UFP sur la période 2016 à 2021.

Le premier Plan de Gestion de l'UFP 1 pour la période 2007 à 2011 a été approuvé par l'Administration forestière par la lettre N°0910/MEF/DGEF/DF du 03 Août 2009. Le deuxième Plan de Gestion de l'UFP 2 pour la période 2012 à 2015 a été approuvé par l'Administration forestière par la lettre N°2568/MDDEF/DF du 31 Décembre 2011.

L'arrêté n° 5053/MEF/CAB du 19 juin 2007, Définissant les directives nationales d'aménagement durable des concessions forestières, décrit dans l'article 8 (Les directives d'aménagement de la série de production de bois d'œuvre) « *Chaque unité forestière de production sera dotée d'un plan de gestion qui précisera les règles de gestion forestière, sur les méthodes d'exploitation forestière, les mesures sylvicoles d'accompagnement, les mesures sociales et environnementales sur la durée d'ouverture de l'unité forestière de production* »

Ce Plan de Gestion de l'UFP 3 a pour objectifs :

- de décrire les caractéristiques topographiques et écologiques détaillées de l'UFP 3 ;
- de rappeler les volumes disponibles par groupes d'essences objectifs ;
- de rappeler les règles de gestion sur la durée d'ouverture de l'UFP 3.

Ce plan de gestion est soumis à l'approbation de l'Administration forestière.